

Charte Ethique



Spécialiste de l'externalisation des achats

Groupe EPSA Market Place

4, quai des Etroits – 69005 – Lyon – France
Tél : +33 4 72 53 16 40 - Fax : +33 4 72 53 93 49

Groupe Salamander

11, rue des Malines – 919090 – Lisses – France
Tél : +33 1 69 11 88 20 - Fax : +33 1 60 86 07 76

www.experbuy.com

Charte Ethique – 28/08/2019 – V4

Sommaire

	Page
Avant-propos du Président	3
Préambule	4
1. Protection des salariés	5
2. Protection du patrimoine	6
3. Protection des clients	7
4. Promotion de la citoyenneté dans un environnement global	8
Modalités d'application	10

Avant-propos du président

Lors de la séance du 30 juin 2017 le Comité de Direction d'EPSA Market Place a approuvé le texte de la Charte Éthique du Groupe EPSA Market Place.

Cette Charte non seulement complète les lois, textes et règlements qui nous gouvernent et gouvernent notre entreprise, mais elle doit inciter tout un chacun vis-à-vis du Groupe EPSA Market Place à se comporter de façon exemplaire et digne des hommes et des femmes d'EPSA Market Place.

Elle concerne chaque membre d'EPSA Market Place, quelle que soit sa position hiérarchique, quelle que soit sa fonction, quel que soit le pays dans lequel il travaille.

Elle décrit de façon synthétique les valeurs fondamentales de notre entreprise dont nous sommes les gardiens, les continueurs et les responsables, valeurs que nous nous devons d'incarner.

Nous sommes tous garants du respect des lois, des règlements et des normes.

Nous sommes tous gardiens des principes moraux et éthiques qui sous-tendent nos différents métiers.

Nous sommes tous acteurs de la notoriété et de la valorisation de l'image interne et externe de notre Groupe. La Charte Éthique est là pour nous le rappeler, nous guider et nous aider à prendre les bonnes décisions ; en cas de doute il ne faut pas hésiter à nous y reporter.



Jacques-Emmanuel Durand
Président



Nicolas Bluchet
Directeur Commercial



Geoffrey Lietar
Directeur de la Supply Chain



Sandrine Rosse
Directrice des Achats



Natacha Serafin
Directrice des Systèmes
d'Information



Laura-May Tisserant
Directrice des Ressources
Humaines



Ivan Wallaert
Directeur Administratif et
Financier

Préambule

La prospérité et le développement d'une entreprise sont largement fondés sur la confiance qu'elle donne à l'ensemble de son environnement social et notamment sur celle qu'elle inspire à ses salariés, à ses clients, à ses actionnaires, à ses partenaires et à ses fournisseurs.

La Charte Éthique réaffirme l'engagement collectif du Groupe EPSA Market Place à instaurer et développer cette confiance. Son objectif est de permettre à chacun de s'approprier, dans ses pratiques quotidiennes, les valeurs fondamentales défendues par ses dirigeants et ses salariés :

- Promouvoir la protection de ses salariés,
- Sauvegarder son patrimoine,
- Protéger ses clients,
- Promouvoir une citoyenneté responsable,
- Valoriser ses services.

Le respect de ces valeurs contribuera ainsi à la notoriété positive d'EPSA Market Place et à sa performance.

Comment utiliser cette Charte ?

La Charte est une somme de valeurs et de dispositions qui ne saurait tout prévoir, mais qui, grâce au discernement et au sens des responsabilités de chacun, doit aider à rechercher et à prendre la bonne décision dans une situation donnée, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans chaque pays où EPSA Market Place est présent ainsi que des engagements souscrits par EPSA Market Place dans le domaine social, sociétal et environnemental.

Protection des salariés

Le respect des personnes est une valeur fondamentale d'EPSA Market Place : chacun se doit de contribuer à la cohésion de l'entreprise par la mise en œuvre de relations professionnelles de qualité, tant hiérarchiques que fonctionnelles, c'est-à-dire franches, loyales et respectueuses de tous.

Dans cette perspective EPSA Market Place s'engage :

- à n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, dans les relations de travail et en particulier :
 - à ne pratiquer aucune discrimination fondée sur le sexe ou sur l'âge, les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales, les activités syndicales, les préférences sexuelles, le handicap, les opinions politiques ou religieuses ;
 - à recruter et promouvoir les membres de son personnel en fonction de leurs qualités propres et à les traiter avec dignité, sans favoritisme et dans le respect de leur vie privée ;
- à prendre les mesures nécessaires pour assurer que les conditions de travail préservent la santé et la sécurité des salariés ;
- à respecter les lois et règlements en matière de protection des données à caractère personnel des salariés.

Protection du patrimoine

Protection des actifs ⁽¹⁾

Le maintien de l'intégrité des actifs appartenant au Groupe EPSA Market Place est un gage de sa prospérité dont bénéficie l'ensemble du personnel.

Le personnel d'EPSA Market Place a le devoir de contribuer à protéger et préserver le patrimoine contre tout fait de dégradation, de vol ou de détournement, et notamment de ne pas en user à des fins personnelles.

Respect de la confidentialité

Un des moyens de la protection des actifs immatériels est la mise en œuvre et le respect de la confidentialité. En effet, le personnel d'EPSA Market Place peut être amené à détenir des informations appartenant à EPSA Market Place ou à ses clients qui doivent demeurer confidentielles dans la mesure où leur divulgation ou leur révélation risquerait d'être dommageable aux intérêts d'EPSA Market Place.

Ces informations peuvent notamment concerner les personnes, les services, les missions, les études, les projets techniques, les données contractuelles, les plans commerciaux et financiers, les données sociales, ainsi que tous les éléments susceptibles de relever de la propriété intellectuelle et du savoir-faire, notamment des clients du Groupe EPSA Market Place.

Il appartient à chacun de veiller à ce que ces informations ne soient pas diffusées à l'extérieur de l'entreprise, ni même communiquées aux salariés de sociétés de prestation amenés à exécuter un contrat de prestation pour EPSA Market Place.

Protection et valorisation de l'image du Groupe

La qualité de l'image institutionnelle du Groupe ainsi que la réputation de ses services sont les conditions de sa pérennité. Le personnel d'EPSA Market Place, conscient de leur importance, doit contribuer à la notoriété positive d'EPSA Market Place et doit s'abstenir de tout dénigrement, entamer ou soutenir une action de boycott, de communication négative, de campagne institutionnelle ou de toute action défavorable à EPSA Market Place, de quelque nature que ce soit y compris lors de l'utilisation des médias sociaux publics.

Aucune communication extérieure ne peut être faite par une personne non habilitée. Toute communication doit faire l'objet d'une validation préalable du hiérarchique qui doit en informer les instances compétentes.

(1) Par actifs, il faut entendre non seulement les biens matériels tels que les bâtiments, les installations, les équipements, les ordinateurs, les systèmes d'information et les fournitures, mais aussi les biens immatériels tels que la propriété intellectuelle, le savoir-faire et les données sensibles que nous traitons.

Protection des clients

La confiance des clients dans les activités et les services d'EPSA Market Place constitue un des objectifs primordiaux de l'entreprise.

La confiance du client s'acquiert et se maintient, en particulier grâce à un strict respect de ses droits, à la préservation de ses intérêts et à un souci constant de ne prendre que des engagements qui puissent être tenus, puis respectés.

Dans cette perspective EPSA Market Place et ses salariés s'engagent :

- à respecter l'ensemble des règles, processus et exigences techniques et environnementales qui visent à la performance et à la qualité des services d'EPSA Market Place ;
- à ne délivrer aux clients que des informations sincères quant à l'offre et aux caractéristiques des produits et services livrés ;
- à respecter les engagements pris par le Groupe EPSA Market Place envers ses clients concernant la confidentialité des données reçues de leur part et traitées pour leur compte ;
- à prendre toutes les mesures ayant pour objectif de livrer aux clients des produits non contrefaits ;
- à enregistrer de manière transparente toute non-conformité afin d'engager les actions permettant leur résolution ainsi que les analyses qui conduiront aux actions correctives ;
- à respecter les lois et règlements en matière de protection des données à caractère personnel des clients et/ou prospects.

Promotion de la citoyenneté dans un environnement global

Activités politiques et religieuses

Les salariés qui ont des activités politiques et/ou religieuses les exercent à l'extérieur d'EPSA Market Place et le font à titre strictement privé, en dehors du temps de travail, et s'abstiennent de tout prosélytisme. Ils ne se prévalent en aucun cas de l'appartenance à EPSA Market Place. Par ailleurs, EPSA Market Place ne finance ni les partis politiques ni les institutions à caractère religieux.

Relations avec les tiers

› Les partenaires économiques

EPSA Market Place souhaite la mise en œuvre de relations loyales et équitables à l'égard de ses partenaires économiques (partenaires financiers, Fournisseurs, etc.).

Fournisseurs

Toute prestation réalisée pour le compte d'EPSA Market Place doit faire l'objet d'une mise en concurrence et d'une commande ou d'un contrat, ainsi que d'un contrôle régulier de son opportunité et de sa conformité à l'évolution de la concurrence, selon les règles de la politique d'achat de l'entreprise précisées dans la Charte Achats d'EPSA Market Place. La sélection d'un fournisseur ne doit être opérée qu'en fonction de ses performances, appréciées sur la base de critères objectifs. Cette sélection pourra aussi compte des critères éthiques que les fournisseurs s'appliquent à eux-mêmes ; du respect des droits sociaux fondamentaux ; de leur politique de prévention des risques professionnels et qu'ils s'engagent à les faire respecter par leurs propres fournisseurs.

Partenaires non commerciaux

Les relations publiques, le sponsoring et toute autre forme de relation non commerciale ne doivent faire l'objet d'aucun favoritisme.

› Recours à des intermédiaires

Le recours à des agents, mandataires ou non, négociateurs, conseillers ou consultants fait partie des actes nécessaires à une bonne gestion d'EPSA Market Place grâce au concours compétent que ceux-ci lui apportent.

L'intervention de ces intermédiaires n'est justifiée dans ce cadre qu'après une sélection rigoureuse et si elle donne lieu à des prestations réelles ; elle doit naturellement s'inscrire dans le cadre légal.

Leur rémunération doit être transparente et en rapport avec les prestations stipulées dans le contrat.

› **Conflits d'intérêts – Prise de participation dans les entreprises extérieures**

Le personnel d'EPSA Market Place est susceptible de se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel, ou celui de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié ou à la gestion desquelles il participe, peut entrer en contradiction avec l'intérêt d'EPSA Market Place.

Il appartiendra dans ce cas à tout membre du personnel de déclarer à sa hiérarchie ce qui pourrait être source de conflit d'intérêts.

› **Corruption et ristournes occultes**

Le personnel d'EPSA Market Place ne doit pas, directement ou indirectement, exiger ou accepter un pot-de-vin ou un quelconque avantage (cadeaux, invitations...).

EPSA Market Place ne doit ni proposer ou donner des pots-de-vin ou autres avantages ni en accepter la demande.

EPSA Market Place ne devra ni ristourner une fraction du paiement résultant de l'exécution d'un contrat aux employés de leur cocontractant ni recourir à d'autres pratiques (contrats de sous-traitance, bons de commande, etc.) pour effectuer des paiements à des fonctionnaires, à des employés, à des parents ou des associés de leur cocontractant.

› **Travail rémunéré**

En particulier tout travail rémunéré au profit d'une entité extérieure à EPSA Market Place ne peut être accepté s'il est en contradiction avec l'intérêt de celui-ci. Pour prévenir toute difficulté, tout membre du personnel d'EPSA Market Place occupé à plein temps et désirant avoir une activité professionnelle en dehors de l'entreprise sollicitera préalablement l'accord de sa hiérarchie.

Responsabilité sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise

› **Responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise**

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise est la déclinaison pour EPSA Market Place des concepts de développement durable. Le personnel d'EPSA Market Place s'engage à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses actions en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties prenantes (salariés, clients, actionnaires, fournisseurs, ...).

EPSA Market Place met au premier plan de cette démarche volontaire quatre axes prioritaires que sont : la formation, la diversité, les relations respectueuses et les achats durables.

› **Responsabilité environnementale de l'entreprise**

L'engagement de tout le personnel d'EPSA Market Place à prendre en compte et veiller à réduire les impacts négatifs de son activité sur l'environnement au sens large est un gage de développement durable pour l'entreprise.

La protection de l'environnement constitue ainsi pour l'entreprise un principe fondamental, applicable à tous les stades de son activité et porté par chaque membre de son personnel au travers de la Charte environnementale d'EPSA Market Place.

Modalités d'application

Contacts utiles

Pour toute question relative à l'application des principes définis dans la présente Charte, le salarié peut demander des précisions à sa hiérarchie ; si ces précisions lui semblent incomplètes et ne le satisfont pas, il peut faire appel au Président d'EPSA Market Place.

En complément des voies classiques (hiérarchie, ressources humaines, commissaires aux comptes, etc.) et pour les domaines financier, comptable, bancaire, de lutte contre la corruption et contre les pratiques anticoncurrentielles, si un salarié a, de bonne foi, un doute ou un soupçon concernant des pratiques pouvant sérieusement affecter l'activité de l'entreprise ou engager gravement sa responsabilité dans ces domaines, un dispositif d'alerte professionnelle est à sa disposition en utilisant le formulaire de contact du site internet d'EPSA Market Place (www.experbuy.com).

« Une éthique partagée »

Mise en œuvre d'une éthique partagée

La Charte s'adresse à l'ensemble des salariés d'EPSA Market Place.

La Charte est un dispositif destiné à aider à résoudre les dilemmes que chacun peut rencontrer dans le cadre de son travail. Ce dispositif pourra être amené à évoluer, il pourra être complété par des séances de sensibilisation adaptées.

La Charte est disponible en Anglais et en Français.

La lecture et la prise en compte de cette charte se fera par un récipicé signé par chaque salarié du Groupe EPSA Market Place.